

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Développement économique local, commerce et emploi »

Conseil municipal du 15 octobre 2018

Séance du 20 septembre 2018

26

## Foire aux marrons 2018 - organisation d'une tombola et d'un jeu concours « lâcher de ballons »

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : M. MONTES	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. AKABLI, Mme SAVAS, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE	4

■ Rapport de présentation :

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

Lors de la prochaine foire aux marrons, le 4 novembre 2018, sera organisée, comme chaque année, une tombola ouverte à tous les visiteurs de la foire et dont la participation est gratuite.

Le jeu du Marron : environ 10 000 bulletins seront distribués le jour de la foire par les commerçants et mis à disposition sur la Foire.

Un tirage au sort désignera les gagnants des lots mis en jeux, à savoir :

- > 1 voyage pour deux personnes,
- > 3 week end,
- > des soirées spectacles pour deux personnes,
- > des bons restaurants,
- > des bons d'achats valables dans les commerces.

# maintenant !

Sera également organisé un lâcher de ballons siglés « Creil ». 5 000 bulletins de participation seront distribués. Les gagnants dont les ballons auront parcouru les plus grandes distances se partageront 10 bons d'achats dans les commerces de Creil.

L'organisation de la tombola et du jeu pour les enfants nécessite certaines démarches administratives et, le cas échéant, le dépôt du règlement auprès de l'office ministériel d'un huissier de justice, l'organisation du tirage au sort, ainsi que l'achat des différents lots ou l'acquisition des bons d'achat.

L'ensemble de ces dépenses afférentes sont prévues au budget de la ville pour un montant de 8 000 €.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'organisation de ces jeux.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
 Vu l'avis de la commission « Développement économique local, commerce et emploi » en date du 20 septembre 2018,  
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'organisation de la tombola gratuite et du lâcher de ballons lors de la foire aux marrons 2018.

**Article 2** : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, compte n°6714/91/FM/FOIRMARRON.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 16 OCT. 2018	Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
---------------------------------	--

Jean-Claude VILLEMAIN



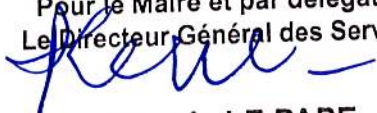
Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 18/10/18.  
 et publication ou notification le 18/10/18 ....  
 affiché le 16/10/18.....  
 CREIL, le 18/10/2018.....

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services



Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 18/10/2018  
Reçu en préfecture le 18/10/2018  
Affiché le 16/10/2018 **SLO**  
ID : 060-216001743-20181015-DLRG181015026-DE

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT  
AND HERITAGE  
100 WATERLOO STREET  
OTTAWA, ONTARIO  
K1P 0P8  
TEL: 613-993-9201  
WWW.ENVIRONMENT.CA

For more information, please contact  
the National Heritage Program  
at 1-877-975-3739  
19/10/18 11:58 AM